

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2610

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, que lors de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2610 intitulé :

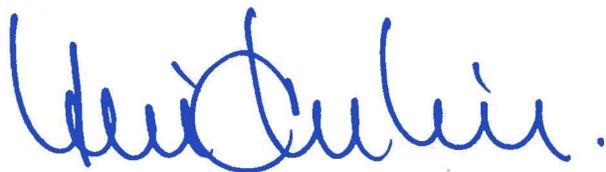
« Règlement modifiant le Règlement n° 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'actualiser ladite tarification pour l'année 2025 »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le Règlement n° 2610 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 10^e jour de décembre 2024.

Le greffier,



René Chevalier